

STATUTS DE
L'ASSOCIATION PATRIMOINE GIROUSSENS

PREAMBULE

La commune de Giroussens (Tarn) recèle un patrimoine important, constitué de sites naturels, de bâtiments, d'oeuvres d'art présentant un caractère historique, culturel, ou architectural marqué, mais aussi de traditions, de savoirs-faire, de souvenirs et de modes de vie du passé. Le patrimoine bâti, dont certains éléments remarquables se dégradent rapidement pour de multiples raisons, fait déjà l'objet d'initiatives associatives qui doivent être soutenues. Le patrimoine immatériel dont la collecte et la valorisation ont été ébauchées au sein de la Commission Extra-municipale Patrimoine, mérite également d'être développé. Un certain nombre d'habitants permanents ou temporaires de Giroussens, mais également de communes avoisinantes souhaitent œuvrer à la conservation, à la préservation et à la valorisation de ce patrimoine en liaison avec les propriétaires publics (la commune) ou privés et les associations existantes.

Il a été fondé, à l'occasion d'une assemblée constitutive tenue le 18 Décembre 2013, une association dénommée ASSOCIATION PATRIMOINE GIROUSSENS dont les statuts ont été approuvés au cours de cette même assemblée, et qui a été déclarée à la Préfecture d'Albi (Tarn).

ARTICLE 1 : Constitution et dénomination

Il est constitué entre les adhérents aux présents statuts et ceux qui y adhéreront ultérieurement une association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901 modifiée et ses textes d'application, ayant pour dénomination : « **ASSOCIATION PATRIMOINE GIROUSSENS** ».

ARTICLE 2 : Objet de l'Association

L'ASSOCIATION PATRIMOINE GIROUSSENS a pour buts:

- Encourager la préservation, la restauration, l'entretien et la mise en valeur des sites et du patrimoine culturel et historique existant sur la commune de Giroussens, en particulier mais non exclusivement l'architecture religieuse, le petit patrimoine bâti, l'architecture agricole et du village, l'histoire des Poteries de Giroussens, les sites archéologiques. Encourager la recherche historique et artistique concernant ce patrimoine. Veiller à la qualité des aménagements touristiques ou autres qui sont réalisés, et à leur cohérence avec la conservation du caractère des lieux.
- Aider la commune, les associations existantes et éventuellement les propriétaires privés, à œuvrer dans ce sens.
- D'une façon générale, participer par tous les moyens à sa disposition, au maintien, et le cas échéant, à l'amélioration de la qualité esthétique, culturelle et historique du patrimoine situé sur la commune. Les objectifs et les actions spécifiquement liés à la commune de Giroussens seront poursuivis en étroite collaboration avec la Municipalité.
- L'Association a également pour but de collecter, préserver et partager avec le plus grand nombre la mémoire de tout fait culturel, social, historique ou autre, ayant caractérisé ou marqué la vie de la commune de Giroussens.

L'Association pourra mettre en œuvre tous moyens adaptés pour le financement de ses activités.

ARTICLE 3 : Siège social

Le siège social est fixé à: Mairie de Giroussens, 81500, GIROUSSENS (Tarn)

Il pourra être transféré en tout autre lieu par simple décision du Conseil d'Administration de l'Association.

La suite des Statuts est disponible sur le site Internet : <http://patrimoine.giroussens81.fr/>